
Nombre de membres Séance du 20 septembre 2017

en exercice: 13

L'an deux mille dix-sept et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul SERAFIN

Présents : 12

Sont présents: Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET

Votants: 13

Représentés: Frédéric VOISOT par Françoise RACOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Véronique RIVAULT

REFECTION DU CHEMIN DES AIGUISONS - DE 2017 028

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet de réfection du chemin des aiguisons pour un montant de 106 065 € HT

– sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre

. du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)

– précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur une voie communale

s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

– définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	X sollicitée	100 000 €	30 %	30 000 €
TOTAL DES AIDES		100 000	30 %	30 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		100 000	70 % (minimum de 20%)	70 000 €

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DE 2017 029

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 23-2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-9.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-9.00
TOTAL :		-9.00	-9.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-9.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		9.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-9.00	-9.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

REPAS DU MAQUIS ET DU 14 JUILLET - DE 2017 030

La Trésorerie demande qu'une délibération soit prise pour fixer le montant des repas organisés sur la commune à l'occasion de la commémoration du maquis, ainsi que du 14 juillet.

Le conseil municipal, après délibération, fixe les tarifs comme suit :

- repas du maquis : 10 €
- 14 juillet :
 - habitants de la commune : 13 €
 - invités extérieurs : 15 €
 - mineurs de moins de 14 ans : gratuit

BORNAGE CHEMIN DE LA COMBE NAUDON - DE 2017 031

Monsieur le Maire propose qu'une partie du chemin de la Combe Naudon soit retrocédée à la commune par l'Association Foncière communale. Pour se faire, plusieurs devis ont été établis, le mieux disant étant d'un montant TTC de 1164,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin accueille une partie des réseaux d'eaux et d'assainissement et de ce fait, la commune se doit d'en être propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte le devis proposé
- charge le maire du suivi de ce dossier.

BANCS LAVOIR DU LUCARD

Dans le dossier Leader, qui avait été déposé pour le financement des travaux du lavoir impasse du Lucard, il est fait l'obligation de créer un point de "repos" pour les visiteurs. Aussi la commune souhaite faire l'acquisition de bancs pour agrémenter les abords du lavoir et ainsi créer un point de rencontre et de détente pour les habitants ou les visiteurs de notre commune. Les différents fournisseurs seront sollicités afin d'obtenir les meilleurs prix pour cette installation.

CREATION LOGEMENT RUE DES MAGNIENS

Les devis et propositions pour les travaux d'aménagement de l'école ont été reçus et sont à l'étude

REPAS DES AINES

Cette année la commune a fait le souhait de s'associer aux communes voisines de Marey les Fussey, Magny les Villers et Villers la Faye pour organiser un repas convivial commun. Ce repas se déroulera au Carré Saint Pierre (Ancienne maison des Hautes Côtes) le 10 décembre 2017. Une proposition de covoiturage sera proposé aux personnes sans véhicules.

CHAUFFAGE SALLE DES FETES : Le Conseil Départemental nous accorde une subvention de 5 000 € pour la réalisation de ces travaux. Ceux-ci devraient débuter courant octobre 2017 sur une période de 15 jours.

AIRE DE JEUX : Il est proposé de rénover entièrement l'aire de jeux située au coeur du village. Différentes entreprises seront sollicitées pour remettre aux normes cet espace et renouveler les jeux existants. Les différentes institutions seront contactées pour obtenir d'éventuelles subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- Boîtes à livres : Une boîte à livres sera prochainement installée sur la commune près de la mairie. Ce nouveau point de rencontre vous permet de prendre un livre et de le reposer après lecture ou de l'échanger par un autre livre que vous souhaitez partager. Tout type de lecture peut y être déposé (magazine, BD, roman, essai, poésie....) pourvu qu'il soit en bon état et qu'il soit tout public. ce système de libre échange étant aussi destiné aux enfants. Dès son installation des affiches seront installées dans les panneaux municipaux pour vous informer de son emplacement et de sa mise à disposition du public.
- NOEL 2017 : la visite du Père Noël est prévue le 16 décembre à partir de 16 h 30.
- Abri de bus : Les habitants de la route de Beaune demande s'il est possible d'installer un abri de bus au niveau du nouvel arrêt.